

Image not found or type unknown



Buissons et arbres présents avant la location

Par **debby684**, le **20/06/2011** à **14:47**

Bonjour,

Lors de l'état des lieux d'entrée dans mon appartement, des buissons et arbres étaient déjà sur mon balcon mais lors de mon bail je l'ai est enlevé (à la demande de mon propriétaire) car ils étaient pourris. Cependant il reste des racines peu visibles mais qui ne sont pas au goût de mon propriétaire qui me menace de me retirer ma caution mais je me demande s'il a le droit?
Merci d'avance